CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E106216** **VALABLE JUSQU'AU** **23/04/2027**

ÉDITÉ LE 30/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2009

Raison sociale : JPF FRANQUET JEAN-PHILIPPE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 08/04/2025

Capital : 2 000

23 RUE DE LA COMMUNE
59310 NOMAIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RSC LILLE APE4322A

Siret : 509 294 534 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3053769

Assurance Responsabilité Travaux :
COVEA RISK SV75018041T31086

Assurance Responsabilité Civile :
COVEA RISK SV75018041T31086

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 20 59 01 60 **Fax :**

Portable : 06 23 31 15 66

Responsabilité légale :
FRANQUET JEAN-PHILIPPE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : jpffranquet@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 222 191 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	24/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 30/04/2026 12:19

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.